

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 14
de Votants : 15

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 05 Juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 8h00, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. ARTIS Frédéric, Mme ARTIS Géraldine, M. BERNARD Arnaud, M. CAILHOL Gérard, Mme DELMAS Lidwine, M. DURAND Damien, Mme DURAND Sophie, M. MARAVAL Loïc, Mme MENRAS Nicole, Mme METGE Magali, Mme NEGRE Isabelle, M. PRIVAT Gaëtan, M. ROUSTAN Sébastien, Mme RUDELLE Geneviève.

Procuration : M. ROZENZWEJG Henri-Jean à Mme DURAND Sophie

Secrétaire de séance : Mme ARTIS Géraldine

Date de la convocation : 29 Mai 2026

Objet : Convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons

L'ensemble de communes couvertes par un document de planification (plan Local d'urbanisme) doivent assurer ou déléguer l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il en est de même, depuis le 1^{er} janvier 2024 pour les demandes d'autorisations préalables de mise en place ou modification de dispositif d'enseigne.

Ainsi, la commune de VABRES L'ABBAYE doit assurer ou déléguer l'instruction des différents dossiers de demande d'autorisation droit des sols (déclarations préalables, permis de construire, certificat d'urbanisme) ainsi que les autorisations préalables d'installation ou modification d'enseignes.

A cette fin, sous réserve de la délibération intercommunale approuvant les projets de convention, il est proposé de confier cette instruction au service instructeur de la Communauté de Commune du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons par convention bipartite (projets en annexe).

La signature et la délivrance des autorisations restent du ressort du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention joint en annexe entre la Commune et la CCSAR7V, à l'unanimité :

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-49
Code matière : 2.2

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260605-2026049-DE
Reçu le 08/06/2026

- Approuve le projet de convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi délibéré à VABRES L'ABBAYE
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures au Registre
POUR EXTRAIT CONFORME
Signé : Le Maire
Frédéric ARTIS

La secrétaire de séance

